

---

# SESSION DE CANCUN DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Cancún (Mexique), 9 et 12 septembre 2003

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec l'appui du Parlement mexicain*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Date et lieu

1. La session de Cancún de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra dans la matinée et l'après-midi du mardi 9 septembre et dans l'après-midi du vendredi 12 septembre 2003. La première journée commencera par une brève cérémonie inaugurale qui sera suivie par deux séances de travail; la seconde journée comptera une séance de travail.

2. La réunion se déroulera dans la salle Grand Coral 3 de l'hôtel Fiesta Americana Grand Coral Beach situé en face du Centre de conférences de Cancún où se tiendra la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC (voir le plan).



Hôtel Fiesta Americana Grand Coral Beach  
Boulevard Kukulcán Lote 6, Zone Hotelera  
Cancún, Quintana Roo, 77500 Mexique  
Téléphone : +52 (998) 881 32 00  
Fax : +52 (998) 883 32 76  
Site Web : <http://www.fiestamexico.com>

### Participation et inscription

3. La participation à la session de Cancún de la Conférence parlementaire sur l'OMC sera régie par les principes généraux arrêtés par le Comité de pilotage post-Doha avant la session tenue en février 2003 à Genève de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Concrètement, cela signifie que la réunion parlementaire de Cancún sera ouverte aux parlementaires présents à Cancún au moment de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC en possession des badges d'accès requis.

4. Comme cela est indiqué dans la lettre d'invitation adressée aux parlements nationaux et aux assemblées parlementaires régionales, tous les délégués à la session de Cancún de la Conférence parlementaire sur l'OMC doivent remplir un formulaire d'inscription (affiché sur le site Web de l'UIP à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/cancun/registration.pdf>) et le retourner à l'adresse suivante :

Union interparlementaire  
5, Chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Genève, Suisse  
Fax : +41 22 919 41 60  
Adresse électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Toute modification concernant la composition de la délégation devra également être signalée à l'adresse ci-dessus.

5. Il convient de garder présent à l'esprit que le dispositif de sécurité à Cancún sera très strict au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC et que seules les personnes dûment accréditées à la Conférence et arborant les badges officiels avec photo auront accès à la zone entourant le Centre de Conférences de Cancún, y compris l'hôtel Fiesta Americana Grand Coral Beach, où se tiendra la réunion parlementaire. Les parlementaires et personnes accompagnantes présents à Cancún en tant que membres de la délégation officielle de leur pays à la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC (option recommandée) n'auront aucune difficulté à accéder aux locaux abritant la réunion parlementaire. Cela vaut également pour les parlementaires faisant partie de délégations d'ONG officiellement accréditées à la Conférence ministérielle.

6. Les parlementaires qui n'appartiennent pas à ces deux catégories et qui ne seront donc pas en possession d'un badge officiel de la Conférence de l'OMC devront se plier à une procédure spéciale d'accréditation comme suit :

- a) des badges spéciaux "Réunion parlementaire" seront délivrés aux parlementaires et personnes accompagnantes ne faisant pas partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle de l'OMC. Ces badges sont différents de ceux de la Conférence ministérielle proprement dite et ne donneront pas accès au Centre de Conférences de Cancún où aura lieu la Conférence.
- b) Pour recevoir un badge "Réunion parlementaire", les délégués doivent s'inscrire auprès du Secrétariat de l'UIP jusqu'au 25 août au plus tard en utilisant le formulaire d'inscription visé au paragraphe 4). Faute de cette inscription auprès du Secrétariat de l'UIP, chargé de transmettre tous les noms au Comité d'organisation mexicain, il ne sera pas possible d'accéder aux locaux de la réunion parlementaire à Cancún.
- c) A leur arrivée à Cancún, les parlementaires et personnes accompagnantes ne faisant pas partie de la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle de l'OMC devront se présenter en personne au bureau d'inscription situé dans l'"espace d'exposition" de l'hôtel Fiesta Americana Condesa, à l'adresse suivante :

Hôtel Fiesta Americana Condesa Cancún  
Boulevard Kukulkán Km. 16.5  
Cancún, Quintana Roo, 77500 Mexique  
Téléphone : +52 (998) 881 42 00  
Fax : +52 (998) 885 16 50  
Site Web : <http://www.fiestamexico.com>

Le bureau d'inscription pour les délégués à la réunion parlementaire sera ouvert tous les jours de 8 heures à 19 heures, du 7 au 12 septembre.

Veuillez noter qu'il ne faut pas confondre l'hôtel Fiesta Americana Condesa et l'hôtel Fiesta Americana Grand Coral Beach, où se tiendra la Conférence ministérielle de l'OMC. Ces deux

hôtels appartiennent à la même chaîne hôtelière et sont tous deux à Cancún, mais une distance de 5,5 km les sépare.

- d) Pour obtenir le badge, les délégués doivent présenter un passeport en cours de validité et se faire photographier sur place. Les passeports seront vérifiés en fonction de la liste de noms soumise par l'UIP.
- e) En cas de perte du badge, les délégués devront en informer immédiatement le bureau d'inscription et solliciter par écrit un badge de remplacement.

### **Liste des délégués**

7. Une liste provisoire des délégués sera distribuée au commencement de la réunion parlementaire. Elle sera établie à partir des confirmations reçues par le Secrétariat de l'UIP jusqu'au 25 août 2003. Pour des raisons techniques, il ne sera pas possible d'établir une liste révisée sur place. Celle-ci sera établie après la fin de la réunion et affichée sur le site Web de l'UIP à <http://www.ipu.org/splz-f/cancun.htm>. Les délégués sont aimablement priés de signaler tout changement dans la liste provisoire au secrétariat de la réunion avant 17 heures le vendredi 12 septembre.

### **Déroulement des travaux de la réunion**

8. La réunion sera présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et par un représentant du Président du Parlement européen.

9. Les trois grands thèmes de la réunion (voir ordre du jour provisoire annoté) seront examinés l'un après l'autre durant les deux séances de travail du 9 septembre. Les débats sur chacun de ces thèmes seront lancés par un rapporteur qui disposera de dix minutes pour présenter son document de travail. Chaque rapporteur sera suivi par deux intervenants qui auront, chacun, sept minutes pour présenter leur réponse.

10. Les délégués pourront prendre part au débat en faisant de brèves interventions ou en posant des questions. Le débat sera ouvert, aucun discours officiel ne sera prononcé et les délégués souhaitant prendre la parole s'exprimeront depuis leur siège. En raison du caractère informel du débat, aucune liste d'orateurs ne sera établie à l'avance. L'ordre des interventions et des questions sera arrêté par la présidence.

### **Langues**

11. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et espagnol. Les documents officiels de la réunion seront établis en anglais et en français seulement.

### **Documents**

12. Les seuls documents officiels de la réunion seront le programme, l'ordre du jour, la liste des délégués, les documents de travail établis par les rapporteurs sur les trois grands thèmes de débat, le projet de déclaration élaboré par le Comité de pilotage et les notes d'information établies par le secrétariat de la réunion.

13. Les délégués qui souhaiteraient diffuser leurs propres documents ou autre matériel se rapportant au thème de la réunion pourront utiliser une table disposée à cet effet à proximité immédiate de la salle de réunion.

### **Réception officielle**

14. Le Congrès mexicain invite tous les délégués à la réunion parlementaire à un buffet à 13 heures le 9 septembre à l'hôtel Fiesta Americana Grand Coral Beach.

### Visas

15. Les dispositions en vigueur concernant l'entrée sur le territoire mexicain sont très strictes. On peut à ce propos consulter le site Web du comité d'organisation mexicain à l'adresse <http://www.omcmexico.org.mx>. Il appartient à chaque délégué nécessitant un visa pour le Mexique de faire les démarches requises pour l'obtenir en temps utile.

### Hôtels

16. Les frais de séjour hôtelier sont à la charge des délégués à la réunion parlementaire. Comme indiqué dans une circulaire envoyée par fax par l'UIP aux parlements nationaux le 4 juin 2003, puis à nouveau dans la lettre d'invitation officielle du 26 juin 2003, le nombre de chambres d'hôtel disponibles à Cancún au moment de la Conférence ministérielle de l'OMC sera très limité. De fait, la quasi-totalité des hôtels situés à proximité du Centre de Conférences de Cancún ont été réservés par le comité d'organisation mexicain à l'intention exclusive des délégations officielles assistant à la Conférence de l'OMC.

17. Les délégués parlementaires se rendant à Cancún avec la délégation officielle de leur pays à la Conférence ministérielle bénéficieront probablement de réservations traitées de manière centralisée.

18. Pour les délégués parlementaires se rendant à Cancún indépendamment de la délégation officielle de leur pays à la Conférence de l'OMC, le Parlement mexicain a réservé en bloc un certain nombre de chambres à l'hôtel Fiesta Americana Condesa (voir adresse au paragraphe 6 c)). Les demandes de réservation devaient être adressées directement à l'hôtel avant le 30 juin 2003. Les chambres ont été attribuées dans l'ordre de réception des demandes.

### Divers

19. Pour tout renseignement concernant le climat, la monnaie, les transports locaux, les télécommunications, la restauration et les services médicaux à Cancún, veuillez vous reporter au site Web du comité d'organisation mexicain à l'adresse suivante : <http://www.omcmexico.org.mx>.

### Compléments d'information

20. Toute demande d'information complémentaire concernant la session de Cancún de la Conférence parlementaire sur l'OMC devra être adressée à :

Union interparlementaire  
5, Chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Genève 19  
Suisse

et

Parlement européen  
Secrétariat de la commission ITRE  
ATR 6A62  
Rue Wiertz  
B-1047 Belgique  
Fax : +32 2 2843299

Fax : +4122 919 41 60  
Courrier électronique : [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)

Courrier électronique : [dg2-itre@europarl.eu.int](mailto:dg2-itre@europarl.eu.int)